

QUAD

CONDITIONS LOCATION



- UN CHÈQUE DE CAUTION DE 1000€ PAR QUAD VOUS SERA DEMANDÉ EN CAISSE. CE CHÈQUE VOUS SERA RESTITUÉ À LA FIN DE LA PROMENADE À CONDITION DE RETOURNER LE QUAD EN BON ÉTAT. TOUT DÉGÂT OCCASIONNÉ SUR LE QUAD PENDANT LA PROMENADE SERA FACTURÉ AU CONDUCTEUR (NOTA : EN OPTANT POUR L'ASSURANCE FACULTATIVE DE 12€, VOUS POUVEZ RÉDUIRE LA CAUTION À 300€).

- APPORTER VOTRE PERMIS DE CONDUIRE (A OU B) (PHOTOCOPIES INTERDITES) POUR REMPLIR LE CONTRAT DE RANDONNÉE AVEC L'ANIMATEUR.

- LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE.
- SEULES LES PERSONNES TITULAIRES D'UN PERMIS A OU B PEUVENT PILOTER.
- UNE TENUE COUVRANT LES JAMBES ET LES BRAS EST EXIGÉE, LES TEE-SHIRTS ET LES SHORTS NE SONT PAS ACCEPTÉS.
- LE PORT DE CHAUSSURES FERMÉES EST OBLIGATOIRE.
- LE PORT D'UNE PROTECTION DORSALE PERSONNELLE EST AUTORISÉE (NON FOURNIE PAR SHERWOOD PARC).

L'ACTIVITÉ QUAD EST ÉPROUVANTE AUSSI BIEN MORALEMENT QUE PHYSIQUEMENT, EN CONSÉQUENCE, LES PARTICIPANTS DÉCLARENT ÊTRE EN BONNE CONDITION MORALE ET PHYSIQUE POUR PRA-TIQUER CE SPORT.

